



Perpignan, le 16 mars 2026

**Décision n°2026-016 du 16 mars 2026 portant nomination du directeur du service de l'action sociale de
l'Université de Perpignan Via Domitia**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-2, L 714-1 ;

Vu les statuts de l'université de Perpignan ;

Vu les statuts du service de l'action sociale de l'université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2025/28-03 n° 01 du 28 mars 2025, déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université ;

Vu la délibération UPVD/CA 2026/13-03 n°03 du 13 mars 2026 relative à la nomination du directeur du service de l'action sociale de l'université de Perpignan,

DECIDE

Article 1^{er} – Monsieur Hervé Blanchard est nommé directeur du service de l'action sociale de l'université de Perpignan pour une durée ne pouvant excéder celle du mandat en cours du Président en fonction au moment de la signature de la présente décision.

Article 2 - La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur la liste « admin-info » et sur le site internet de l'Université.



Le Président de l'Université,

Yvan AUGUET